

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Étaient présents : AUPERT Mickaël, BOULLIER Magali, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, RIVIERE Mickaël, SCHIMITZ Jean-Marc,

Était absente : SEIGNERET Ludivine.

Secrétaire de séance : PIVOT Laurent.

---

**DELIBERATION RELATIVE A LA CONTRIBUTION A LA VILLE DE ROANNE  
POUR AIDER L'ACCUEIL DE REFUGIES UKRAINIENS.**

Dans le cadre de la guerre opposant la Russie à l'Ukraine, et dans une démarche de soutien aux victimes ukrainiennes, les Maires de l'arrondissement de Roanne organisent la prise en charge des réfugiés ukrainiens. Une caisse commune, gérée par le CCAS de Roanne est mise en place pour régler les frais d'accueil de ces réfugiés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une contribution de 1 000 € au CCAS de la Ville de Roanne pour aider l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Fait à Pradines, le 15 mars 2022.  
Le Maire,  
Charles BRUN.